



NAGE AVEC PALMES

ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR 2016

CHAMPIONNAT DU MONDE « Piscine » et « Eau Libre – Longue Distance » Volos – Grèce Du 17 au 28 juin 2016

Validée le 23 avril 2016

COLLECTIF SÉNIOR
Championnat du Monde 2016

RAPPELS

Objectif 2016

- 100% des sélectionnés dans les 12 premiers dont 2 sur 3 dans les 8 premiers (finalistes).
- Gagner au moins 1 médaille.
- Faire progresser le rang de la France de la 10ème à la 9ème place.
- Obtenir des quotas pour les World Games 2017 en SF, en BI et en relai 4x100
- Construire la relève générationnelle

Programme d'action

- Participation au championnat de France « Élite Piscine » du 13 au 15 mai 2016 à Chartres (Equipe de France Piscine et sportifs prétendant à une sélection en LD).
- Participation au championnat de France « LD » du 28 au 29 mai 2016 à Toulouse (Équipe de France LD uniquement).
- Stage de préparation au championnat du Monde du 17 au 21 juin 2016 (Vollos / Grèce).

Echéance terminale

Le championnat du Monde Sénior qui se déroulera à Vollos en Grèce du 22 au 28 juin 2016.

Epreuves individuelles :

- Sprint : 50 SF / 50 BI / 50 AP / 100 SF / 100 BI / 100 IM.
- Demi-fond : 200 SF / 200 BI / 400 SF / 400 IM.
- Fond : 800 SF / 1500 SF.
- Longue distance : 6000 SF.

Épreuves de relais :

- Piscine : 4 x 100 SF / 4 x 200 SF.
- LD : 4 x 2000 SF (mixte).

Modalités de sélection

Cf. règlement commun aux Équipes de France validé en date du 17 octobre 2015 et du règlement de sélection spécifique à l'Équipe de France Sénior de Nage avec Palmes validé en date du 17 octobre 2015.

(Extraits)

Piscine

Sur la base du classement du Meeting National de Montluçon du 15 au 17 avril 2016.

Avoir réalisé au moins 2 Temps Sélection Sénior (TSS) 2016 quelle que soit l'épreuve et être classé dans les 2 premiers de l'épreuve dans laquelle le TSS 2016 est réalisé.

Longue Distance

Sur la base des temps réalisés (épreuves du 800 SF et du 1500 SF) sur les compétitions qualificatives identifiées aux articles B3 et C3.2 des règles de sélections et du résultat de l'épreuve de sélection sur 2000m à Chartres le 16 mai 2016.

Avoir réalisé 1 Temps Qualification Sénior (TQS) 2016 dans l'épreuve du 1500 SF ou, à défaut, dans l'épreuve du 800 SF et être classé dans les 2 premiers de l'épreuve du 2000 m dans sa catégorie (homme ou femme) avec un écart de temps au maximum de 104 % du temps du vainqueur pour le second.

En cas d'égalité, le nageur ayant réalisé la meilleure performance lors des séries dans l'épreuve considérée sera proposé à la sélection. En cas de finale directe, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TSS 2016 au cours des épreuves de sélection sera proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé le plus de TSS 2016 à l'occasion des meetings nationaux et des manches de Coupe du Monde des Clubs de la saison 2016 sera proposé à la sélection.

Si le nombre de sportif ayant satisfait les règles de sélection est supérieur à l'effectif prévu, le départage des sportifs proposés à la sélection sera opéré sur les bases suivantes :

- Prise en compte du nombre de TSS 2016 réalisés par chaque sportif pendant les épreuves de sélection et lors des compétitions ayant servi à la réalisation des TQS 2016.
- Prise en compte des résultats internationaux 2015 et 2016.

Repêchages

En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en équipe (relais), des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent ne pas être sélectionnés en Équipe de France et il peut être fait appel à des sportifs n'ayant pas réalisé au moins 2 TSS 2016.

Si le nombre des sportifs ayant satisfait les règles de sélection est inférieur à l'effectif limite, les sportifs âgés de 23 ans et moins (nés en 1993 et après) qui auront réalisé au moins 1 TSS 2016 et 1 TSU23 2016 et qui disposent d'un potentiel de progression significatif peuvent être sélectionnés dans l'objectif de préparer la relève générationnelle.

Engagements

L'épreuve dans laquelle un sportif a réalisé ses TSS n'induit pas systématiquement que celui-ci est titulaire de fait d'une place pour participer à ladite épreuve lors de la compétition internationale pour laquelle il est sélectionné.

Le choix des épreuves et le nombre d'épreuves nagées par sportif relèvent d'un choix stratégique de l'entraîneur coordonnateur de l'Equipe de France après accord du DTN, choix réalisé en concertation préalable avec les entraîneurs de l'Equipe de France, le sportif et l'entraîneur en charge de sa préparation terminale et ce, au regard de ses meilleures performances de la saison, de son expérience et de son niveau de compétitivité à l'instant « t ».

Les engagements nominatifs par épreuve se feront dans la limite de 2 nageurs par épreuve en piscine (sans limite de nombre en « LD »).

Un sportif sélectionné en « Piscine » peut se voir engagé sur une épreuve de « LD » et vis-versa, si besoin est, dans l'intérêt de l'Équipe de France.

Tous les sportifs sélectionnés à titre individuel sont éligibles au titre des relais « Piscine » et « LD ».

La composition et l'ordre des relais sont officialisés pendant la compétition internationale ciblée au regard des performances individuelles réalisées. Ils relèvent du seul choix de l'entraîneur coordonnateur de l'Equipe de France après accord du DTN.

Les sportifs se doivent d'accepter les choix d'engagement qui seront actés par le DTN sous peine de se voir invalider leur sélection en Équipe de France.

Obligations des sportifs sélectionnés

Les sportifs sélectionnés doivent :

- Etre titulaire d'une licence FFESSM et d'une AIA à jour ;
- Avoir payé ses factures éventuelles à la FFESSM
- Être à jour de leur surveillance médicale réglementaire (SMR) pour les sportifs en liste SHN ou Espoir ou, pour les non listés, présenter un certificat médical datant de moins de 12 mois (visite générale approfondie auprès d'un médecin du sport)
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur

DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION

Précision : les épreuves de sélection ont été organisées selon le nouveau format international à savoir sur la base d'une seule course par distance avec des séries par temps d'engagement et par catégorie d'âge (Sénior / U - 18).

Décision n°1

Les sportifs de moins de 18 ans sélectionnés ont pour objectif principal le championnat du Monde Junior. Le Comité de Sélection décide de ne pas engager Manon DOUYERE et Margot LE FLEM au championnat du Monde Sénior.

Décision n°2

Afin de départager les nageurs ayant réalisé au moins 2 TSS dans les mêmes épreuves, le Comité de Sélection décide d'ajouter une règle de départage à savoir : sont sélectionnés les 2 meilleurs nageurs qui obtiennent le moins de points à l'addition des places des 2 meilleures épreuves (1^{er} de l'épreuve : 1 point ; 2^{ème} de l'épreuve : 2 points ; etc...).

Décision n°3

En raison du non engagement des U-18 et du déficit de sélectionnés en individuel, le Comité de Sélection décide que les règles de repêchage prévues au C6.3 des règles de sélection soient modifiées afin d'atteindre les objectifs fixés et notamment assurer la relève générationnelle en offrant aux U23 la possibilité d'acquérir de l'expérience au plus haut niveau de confrontation internationale.

L'article C3.6 des règles de sélection est remplacé par les dispositions suivantes :

En individuel

Le Comité de Sélection décide de mettre en place une procédure de repêchage des sportifs âgés de 23 ans maximum (U23).

Pour être « repêché », le sportif devra (conditions cumulatives à satisfaire) :

- Etre classé dans les 2 premiers et avoir réalisé le TQS 2016 de ladite épreuve lors de la compétition de sélection (ou avoir réalisé le TSS de ladite épreuve au cours d'une compétition qualificative de la saison sportive 2016) ;
- Avoir réalisé un TQS 2016 dans une autre épreuve lors de la compétition de sélection ou au cours d'une compétition qualificative de la saison sportive 2016.

En relais

Le relais est le révélateur de la force d'une nation.

Le Comité de Sélection décide de mettre en place une procédure de repêchage dans l'objectif d'engager des relais à la condition que l'équipe ait potentiellement (cumul des temps individuels) la capacité de se classer dans les 9 premiers de l'épreuve (rang de la France visé).

Pour être « repêché », le sportif devra :

- U23 (conditions cumulatives à satisfaire) :
 - avoir réalisé un TQ U23 2016 sur 100 SF (ou 200 SF) lors de la compétition de sélection en individuel ou lors de l'épreuve de relai 4x100 SF (ou 4x200 SF) à la condition d'être en 1^{ère} position ;
 - avoir réalisé un TQ U23 2016 dans une autre épreuve au cours de la saison sportive 2016 ;
- Sénior (conditions cumulatives à satisfaire) :
 - avoir réalisé un TSS 2016 sur 100 SF (ou 200 SF) en individuel au cours de la saison sportive 2016 ou lors de l'épreuve du relai 4x100 SF (ou 4x200 SF) pendant la compétition de sélection à la condition d'être en 1^{ère} position ;
 - avoir réalisé un TSS 2016 dans une autre épreuve au cours de la saison sportive 2016.

Décision n°4

En raison du déficit de nageur ayant réalisé au moins 2 TSS dans les épreuves de demi-fond, au regard de la réalité du niveau français et de l'absence d'enjeu (pas de 4x200 SF au programme des World Games), le Comité de Sélection décide de ne pas procéder à des repêchages chez les hommes pour composer une équipe homme pour le relai 4x200 SF.

Décision n°5

En raison du déficit de nageur ayant satisfait les règles de qualification pour participer aux épreuves de sélection LD, le Comité de Sélection décide de présélectionner les nageurs qui ont réaliser les TQS LD sur 800 SF ou 1500 SF et de dispenser ces derniers de l'épreuve des 2000 mètres à Chartres le 16 mai 2016 s'ils le souhaitent, celle-ci ne présentant aucun intérêt faute de concurrence. Leur sélection sera confirmée à l'issue du championnat de France LD qui se déroulera à Toulouse les 28 et 29 mai 2016 à la condition que ces derniers aient réalisé une performance significative.

LISTE DES SPORTIFS SÉLECTIONNÉS (PISCINE)

A l'issue des épreuves de sélection qui se sont déroulées du 15 au 17 avril 2016 à Montluçon, sont sélectionnés au regard de la stricte application des règles de sélection en Équipe de France Senior NAP 2016, les sportifs suivants :

En SF AP IM

HOMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
MEYER Hugo	PAN	Provence Alpes
NOIR Alexandre	PAN	Provence Alpes

FEMMES - 2 (4)

Nom / Prénom	Club	Région
BARON Loren	CPBR	Bretagne Pays de Loire
DOUYERE Manon	CSG	Normandie
LECOEUR Maëlle	PAN	Provence Alpes
LE FLEM Margot	PAN	Provence Alpes

En BI

HOMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
BECQ Clément	CSA KB	Ile de France Picardie
QUIRIN Gaëtan	TMP	Pyrénées Méditerranée

FEMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
KLEIN Alycia	SCA	Côte d'Azur
GELAS Colette	TMP	Pyrénées Méditerranée

LISTE DES SPORTIFS REPÊCHÉS ET SÉLECTIONNÉS EN PISCINE

En application des règles de « repêchage » décidées par la Comité de Sélection, les sportifs suivants sont sélectionnés en Équipe de France Sénior NAP 2016 :

En SF AP IM

HOMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
COCHOU Nicolas	CPBR	Bretagne Pays de Loire
PELET Hugo	PAN	Provence Alpes

FEMMES - 5

Nom / Prénom	Club	Région
BARUCCI Morgane	CCNP	Provence Alpes
GERARD RENISSAC Pauline	CCNP	Provence Alpes
HUBAUT Océane	PAN	Provence Alpes
LOISEL Margaux	CSG	Normandie
PATRIE Nolwenn	CPBR	Bretagne Pays de Loire

LISTE DES SPORTIFS PRÉSÉLECTIONNÉS EN LD

A l'issue des épreuves qualificatives sur 800 SF et 1500 SF, sont présélectionnés (participation à l'épreuve du 2000 m à Chartres le 16 mai 2016 non obligatoire faute de concurrence) et invités à participer au championnat de France de LD à Toulouse du 28 au 29 mai 2016 (épreuve individuelle du 6000 m) pour confirmer leur sélection à la condition de réaliser une performance significative :

HOMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
BERGERON Maxime	CPBR	Bretagne Pays de Loire
NOIR Alexandre	PAN	Provence Alpes

FEMMES - 2

Nom / Prénom	Club	Région
AZE Coraline	CSG	Normandie
BARON Loren	CPBR	Bretagne Pays de Loire

Fait à Marseille, le 23 avril 2016

**Le DTN
Richard THOMAS**